

# Delémont est une ville innovante en matière de tri



# Table des matières

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>1</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>LE TRI SELECTIF .....</b>	<b>3</b>
DEFINITIONS DU TRI DES DECHETS .....	3
HISTORIQUE .....	3
FILIERE DES DECHETS EN SUISSE .....	4
PRINCIPE DU TRI SELECTIF EN SUISSE .....	4
BENEFICES .....	5
INCONVENIENTS .....	7
EXEMPLES CONCRETS .....	7
<i>Bruxelles</i> .....	7
<i>Berlin</i> .....	8
<b>COMMENT SENSIBILISER LES DELEMONTAINS? .....</b>	<b>9</b>
<b>LES DECHETS SAUVAGES : UN PROBLEME QUI S'AGGRAVE .....</b>	<b>10</b>
<b>ANALYSE DES REPONSES DU MICRO-TROTTOIR .....</b>	<b>12</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>15</b>

## Introduction

Nous avons travaillé sur un projet concernant la mise en place de poubelles à plusieurs compartiments dans la ville de Delémont. Afin de réaliser celui-ci, nous avons pris en compte les trois aspects du développement durable, c'est-à-dire, les aspects environnementaux, sociaux et économiques.

Un de nos buts est de donner la possibilité aux citoyens de trier dans les espaces publics comme ils le font à leur domicile avec leurs déchets ménagers. Nous pensons également que ce projet permettra de faire des économies par rapport au réseau du tri des déchets actuel. Au point de vue environnemental, nous pensons que ce projet portera ses fruits si celui-ci est réalisé.

A notre avis, ces poubelles permettront de diminuer les déchets sur la voie publique qui peuvent porter préjudice à l'image de la ville. Néanmoins, il faudra que celles-ci soient bien présentées, facilement compréhensibles et disposées aux endroits les plus fréquentés.

Comme nous l'avons dit précédemment, il est important que les gens soient sensibilisés au tri des déchets dans les espaces publics et pas uniquement au tri des déchets à leur domicile. Il est possible que cette sensibilisation et l'adaptation de la population à ces nouvelles poubelles ne se fassent pas immédiatement ou que la population n'adhère pas au projet. Un autre inconvénient qui peut intervenir dans la mise en place de ce projet est au point de vue économique, car il y aura une modification du réseau des poubelles et peut-être beaucoup de démarches administratives à faire.

Nous sommes conscients que cela demandera un effort financier, mais que certainement la ville y gagnera par la suite notamment sur le point économique mais également par rapport à l'image de la ville.

## Le tri sélectif

### *Définitions du tri des déchets*

Le tri des déchets permet de recycler certaines matières et contribue à la préservation de notre planète. De plus en plus, certaines villes mettent en place des procédures de tri et des collectes des déchets afin de préserver notre Terre.

Le tri consiste à séparer et récupérer certains déchets susceptibles d'être recyclés pour leur donner une seconde vie. Le recyclage permet d'éviter la simple destruction ou l'incinération de matières réutilisables et, par conséquent, réduit le rejet de CO<sub>2</sub> donc de pollution.

### *Historique*

C'est Eugène Poubelle, préfet français du département de la Seine, qui inventa la poubelle en 1884. A cette époque déjà, il prévoit trois compartiments obligatoires à ses poubelles afin de trier certaines matières : un compartiment pour les matières putrescibles (qui est susceptible de se putréfier = de se décomposer), un compartiment pour le papier et les chiffons et un dernier pour le verre, la faïence (forme de céramique à base d'argile) et les co-

quilles d'huîtres. Seulement, ce règlement est partiellement respecté et il faudra attendre près d'un siècle pour que le système de tri soit mis en place, en 1974.

## *Filière des déchets en Suisse*

Le niveau élevé qu'a la Suisse en matière d'élimination et de tri des déchets découle d'un certain nombre de circonstances favorables, à savoir : des prescriptions environnementales sévères, la volonté politique ou encore, l'attitude de la population qui accepte de payer plus cher pour avoir un système d'élimination qui respecte l'environnement et qui par conséquent s'engage à trier ses déchets. La Suisse a donc ce devoir de maintenir ce standard et même de l'améliorer.

Une fois triés chez soi, collectés puis traités, les déchets recyclables sont amenés dans des filières industrielles afin d'être recyclés, parfois pour un usage insolite.

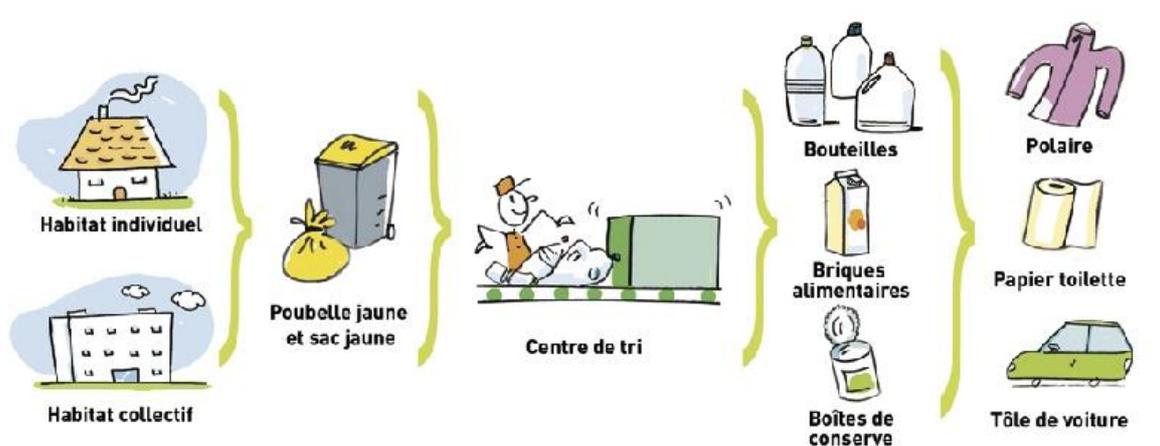
Les bouteilles PET et les flacons en plastique sont recyclés afin de servir de fils ou de rembourrage pour les peluches. Quinze bouteilles suffisent à créer un pull polaire.

Le papier et le carton sont transformés en pâte afin d'être recyclés en papier et carton.

Les objets en métal (cannes, boîtes de conserve etc...) sont fondus puis moulés afin de devenir des sécateurs, des tirs bouchons etc...

Le verre, après un long processus de tri, de lavage et de concassage, est fondu et redevient du verre.

Pour terminer, il est important de rappeler que le recyclage est une façon efficace d'économiser de l'énergie et de plus, en recyclant, la population participe à la lutte contre les gaz à effet, car tous les déchets qui sont triés ne sont pas incinérés.



## *Principe du tri sélectif en Suisse*

En Suisse, certaines communes mettent à disposition des habitants une filière de ramassage des déchets.

Un service de voirie est chargé de la récupération de ces déchets et de les acheminer à un entrepôt et de les incinérer.

Delémont a mis en place un système de ramassage des déchets ménagers mais aussi du papier, du compost, de la ferraille et des objets encombrants. Le ramassage des déchets ménagers se fait chaque jeudi, le papier chaque mardi, le compost chaque lundi, la ferraille et les objets encombrants se font un jour prévu du mois.

Mais ce n'est pas le cas de tous les villes et villages de Suisse. A Courtedoux par exemple, le système de ramassage est différent de celui de Delémont. Les gens habitant le village se font ramasser leurs déchets ménagers chaque vendredi et le papier chaque lundi sauf le compost, la ferraille ou encore les objets encombrants. Les habitants du village possède une décharge commune ou ils peuvent aller déposer leurs objets encombrants, ferraille ou compost triés.

## *Bénéfices*

Tout d'abord, il faut savoir que la nature met beaucoup de temps à désintégrer certains déchets tels que le verre, le pét ou encore le plastique. Trier est favorable à l'environnement donc favorable à nous-mêmes. L'incinération des déchets produit des quantités de CO<sup>2</sup> qui pourrait être minimisée.

Pour ainsi diminuer le taux de CO<sup>2</sup> produit par l'incinération des déchets, nous devons limiter la production des déchets, recycler les déchets inévitables et éliminer régulièrement les déchets à la fois inévitables et non recyclables par traitement préalable, mise en décharge et incinération. Il est important de préciser que les taxes prélevées pour l'incinération des déchets varient entre 100 et 238 francs par tonne, en fonction de la structure des coûts spécifique à chaque UIOM. Le prix moyen de l'incinération se situe aux alentours de 184 francs. Il est nécessaire de préciser que le prix de l'incinération dépend des déchets incinérés. Les déchets qui ont un haut pouvoir calorifique ou nécessitant un traitement spécial comme les déchets hospitaliers ou les ordures ménagères seront plus cher à incinérer. La quantité livrée à bien sur une influence sur le prix de l'incinération. S'il s'agit de grandes quantités l'exploitant pourra proposer des rabais.

Une commune ou une région doit connaître la structure des coûts d'élimination de ses déchets urbains pour être en mesure de choisir le mode de financement le plus approprié. Le tableau suivant présente un exemple de structure des coûts saine, appliquée à une commune fictive. Il faut relever que la répartition des coûts peut varier considérablement d'une commune à l'autre.

Structure des coûts d'élimination des déchets urbains d'une commune					
Type de déchets / Centre de frais		Fr. / t de déchets à éliminer	Kg / habitant et année	Fr. / habitant et année	
Frais généraux	Information			5.-	4 %
	Administration			5.-	4 %
Ordures mélangées	Traitement	180.-	180 <sup>1)</sup>	32.-	49 %
	Collecte et transport	120.-		22.-	
Verre	Traitement	0.-	40	0.-	4 %
	Collecte et transport	100.-		4.-	
Papier	Traitement	-10.-	90 <sup>1)</sup>	-1.-	8 %
	Collecte et transport	110.-		10.-	
Métaux	Traitement	0.-	10	0.-	2 %
	Collecte et transport	200.-		2.-	
Déchets végétaux	Traitement	120.-	80 <sup>1)</sup>	10.-	18 %
	Collecte et transport	120.-		10.-	
Poste de collecte centralisé, y compris l'élimination des déchets spéciaux				12.-	11 %
<b>Total</b>			<b>400</b>	<b>111.-</b>	<b>100 %</b>

Voici un exemple de structure des coûts d'élimination des déchets urbains d'une commune :

Quand on sait que les déchets urbains représentent plus de 90 % des déchets qui doivent être éliminés par les cantons il est vital de prendre le tri sélectif en considération. En analysant ce tableau nous sommes forcés de constater que le traitement des ordures mélangées coûte beaucoup plus cher que le traitement des autres matières éliminées. Nous déduisons donc qu'il est préférable de trier les déchets que nous entendons éliminer.

Une gestion des déchets basée sur leur sélection peut impliquer des coûts supplémentaires dus à la complication des étapes de la collecte et du traitement. Pourtant, dans la plupart des cas, les communes peuvent réussir à tirer un bilan financièrement positif grâce à la valorisation des déchets recyclables et à la diminution de certains coûts de traitement.

Le tri écologique des déchets permet au citoyen de se responsabiliser et de contribuer à la bonne gestion de sa collectivité et à la préservation de son environnement. Il prend conscience qu'un geste individuel, aussi anodin soit-il, peut avoir des retombées globales. La

mise en place de la sélection des déchets créer de nombreux emplois car on a besoin de main-d'œuvre pour trier les matières.

## *Inconvénients*

Malgré la mise en œuvre progressive de la collecte sélective des déchets et de leur recyclage, quand c'est possible, par la plupart des pays, les solutions appliquées restent très éloignées d'un tri optimal. En effet, une étude de rentabilité des circuits de recyclage montre qu'en fait les déchets ménagers ne devraient pas être triés selon 4 catégories (verre, plastique, métal, papier) mais selon 15 catégories :

- Le verre coloré
- Les emballages en plastique souple
- Les emballages en plastique dur
- Les cartons gris et marron
- Les récipients et objets en aluminium
- Les boîtes de conserve en fer blanc
- Les emballages en plastique imprimé, les emballages en papier alimentaire
- Les emballages en polystyrène
- Le verre blanc
- Les piles
- Les autres métaux (sauf fer et aluminium)
- Les déchets organiques (restes alimentaires)
- Les journaux, magazines, catalogues, annuaires, prospectus
- Les tissus, vêtements, fils, fibres
- Les autres déchets (couches-culottes, lingettes, déchets mixtes inclassables)

D'ailleurs, la récupération de piles suit un circuit différent du traitement des autres déchets. Les conteneurs destinés à les récolter sont situés dans tous les magasins qui vendent des piles.

Cette distinction en 15 catégories ne concerne que les déchets ménagers courants. On pourrait ajouter à cette liste les déchets industriels qui tendent de plus en plus à être produits par des particuliers, par exemple, les cartouches d'encre et les toners de poudre usagés ou les batteries de voitures, pour lesquels existent des circuits de récupération et de recyclage relativement confidentiel.

## *Exemples concrets*

Voici 2 exemples afin d'appuyer nos arguments :

### **Bruxelles**

A Bruxelles, la conseillère communale, Béatrice Fraiteur, propose au Gouvernement d'intégrer des poubelles à tri sélectif dans la région bruxelloise. Elle trouve incohérent et contre productif le fait d'inciter les gens à trier leurs déchets ménagers et ne pas leur donner la possibilité de le faire sur l'espace public qui devrait montrer l'exemple.

Béatrice Fraiteur affirme: «Dans sa déclaration gouvernementale, le gouvernement se fixe d'atteindre les objectifs européens de 50% de recyclage de déchets municipaux pour 2020 et s'engage à améliorer les résultats de collectes sélectives notamment en « remplaçant progressivement le parc des poubelles publiques par des poubelles de tri ». [1](#)

Le but est d'implanter des poubelles à tri sélectif dans les endroits publics stratégiques de la ville, c'est-à-dire, près des écoles et des magasins notamment. Il est également nécessaire de faire une campagne de sensibilisation axée sur la propreté et le tri dans l'espace public.

## **Berlin**

Les Allemands sont beaucoup plus avancés que nous en matière de tri des déchets dans l'espace public. Des poubelles à tri sélectif sont déjà présentes sur les quais de gare ainsi que dans les trains. Ce sont des poubelles très esthétiques et très compréhensibles et très faciles d'utilisation.

---

1 Discours de Mme Béatrice Fraiteur : <http://www.beatricefraiteur.be/>

## Comment sensibiliser les Delémontains?

Nous devons agir non-seulement en installant des poubelles à tri sélectif, mais en sensibilisant la population locale. Les delémontains ne changeront pas leurs habitudes si nous ne les sensibilisons pas. Nous avons trouvé plusieurs moyens pour rendre attentive la population, de ce fait elle se sentira plus concernée. Le tri sélectif sera donc davantage effectué. Nous citerons ci-dessous des exemples de sensibilisation :

1. guide du tri
2. autocollants aide-mémo sur conteneurs
3. affiches pour véhicules de collecte
4. visuels d'incitation à un meilleur tri

Exemples d'affiches :



## Les déchets sauvages : un problème qui s'aggrave



Ce qui choque dans la chambre à coucher choque aussi au camping.



Définition déchets sauvages : cela consiste à abandonner sur le sol ou à jeter ses déchets sur l'espace public .

Une organisation, Office Fédéral pour l'Environnement, (OFEV) est en train d'élaborer, avec les cantons et les communes, un système pour lutter contre ce phénomène. Les produits généralement abandonnés sont les bouteilles en PET, les canettes, les emballages de nourriture, les mégots, etc.

La Confédération par l'OFEV aimerait introduire des mesures pénales pour une diminution de ces déchets sauvages. Pour l'instant, ce sont les communes et les cantons qui s'occupent de l'élimination des déchets. C'est pourquoi, le Conseil fédéral ne peut pas agir pour lutter contre ce problème. Celui-ci reconnaît tout de même qu'il faudrait plus de coordination dans le pays. Ainsi, le Conseil fédéral a demandé à l'OFEV d'agir en collaboration avec les communes et les cantons contre les déchets sauvages.

L'OFEV a déjà organisé plusieurs manifestations. Par exemple, ici à Delémont, Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics (UETP) a organisé le 15 et 16 mai 2009, une journée suisse d'action des déchets pour sensibiliser la population sur la problématique des déchets sauvages.

Pour en revenir à l'OFEV, cet office a réuni en septembre 2008, les représentants des cantons et des communes, des entreprises concernées, pour parler du problème causé par les déchets sauvages. Durant cette rencontre, ils ont discuté des responsabilités, des modes de financement, ainsi que des amendes d'ordres et d'une surveillance à mettre en place.

Des études ont démontré que même s'il y a des poubelles à proximité, environ un tiers des déchets est retrouvé dans les espaces publics. Par exemple, les mégots posent un gros problème, en effet, leur petite taille les rend difficiles à ramasser. Certains cantons ont mis en place des amendes d'ordre, mais celles-ci ne se sont pas révélées efficaces, car peu appliquées. D'après des estimations, le coût des déchets sauvages est de 10 à 20 % de ce que les communes investissent dans le nettoyage des rues.

Ces estimations de coût ne sont pas réellement fiables. C'est pourquoi, l'OFEV veut clarifier le sujet et pour ce faire il est crucial de parvenir à un accord : ne pas prendre l'argent qui est prévu pour le nettoyage ordinaire des routes et leur entretien hivernal.

L'OFEV est persuadé que l'on peut trouver des solutions efficaces contre ces déchets sauvages, cependant, il faudrait que tous les principaux concernés s'associent pour cette lutte.<sup>2</sup>



L'image mis au-dessous est une publicité anti-littering (anti-déchets sauvages) organisée par la communauté d'intérêt pour un monde propre (IGSU). Cette association a organisé au mois de mai 2009 un concours national Anti-Littering-Song. Ce concours rassemblait tous les musiciens suisses volontaires. La seule condition pour participer à ce concours était d'écrire un texte qui «déclare la guerre aux déchets sauvages».<sup>3</sup>

On remarque que beaucoup d'associations se battent contre ces déchets sauvages et cherchent diverses solutions pour résoudre ce problème et sensibiliser les gens à l'écologie. Malgré cela, il faudra encore beaucoup de recherches, et d'investissement pour aboutir à quelque chose de concret.

Concernant notre projet de poubelles de tri à Delémont, nous avons constaté qu'il ne suffirait pas d'en installer dans les rues, mais qu'il faudrait sensibiliser la population et démontrer que cela peut être bénéfique pour l'environnement.

Prenons l'exemple des communes où la taxe au sac est en vigueur, comme Courrendlin, Delémont, Rossemaison et Porrentruy. Cela encourage les gens à trier leurs déchets. Dans ce cas le recyclage est un gain d'argent, ce qui permet de sensibiliser les gens.

Pour sensibiliser les gens au recyclage, nous pouvons leur présenter quelques chiffres :

*« En Suisse, quelque 30'000 à 60'000 tonnes de déchets sont encore brûlées clandestinement chaque année et dégagent ainsi deux fois plus de dioxine que toutes les usines d'incinération réunies. »*

*« Par rapport à 1950, nous produisons globalement dans le monde sept fois plus de biens de consommation et extrayons cinq fois plus de matières premières. D'où une augmentation constante de notre production de déchets. »<sup>4</sup>*

2 OFEV, Adresse URL: <http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/01009/index.html?lang=fr> [en ligne] page consultée le 03.03.2010

3 IGSU, Adresse URL: <http://www.igsu.ch/fr/index.html> [en ligne] page consultée le 03.03.2010

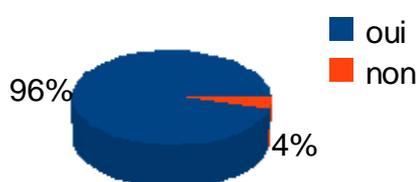
4 Gestion des déchets, Adresse URL : <http://www.ge.ch/agenda21/PME/fiche21.asp> [en ligne] page consultée le 10.03.10

## Analyse des réponses du micro-trottoir

Nous avons décidé de faire un micro-trottoir afin de connaître l'opinion des usagers de la ville de Delémont à propos de notre projet. Nous avons questionné vingt-sept personnes dans les rues. Celui-ci consiste à aménager des poubelles à compartiments dans la ville pour trier les déchets. Grâce au micro-trottoir, nous voulions savoir si notre projet était assez intéressant pour le poursuivre.

Question 1 :

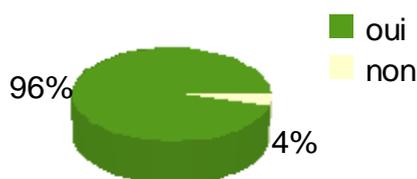
«Pensez-vous que ces poubelles à compartiments soit une bonne idée ?»



Presque toutes les personnes interrogées ont répondu que cette idée était bonne. Ce projet intéresse donc les usagers de la ville de Delémont. Un seul nous a dit qu'il n'était pas vraiment convaincu par ce projet, car il pense que les passants ne sont pas prêts à trier leurs déchets dans la rue.

Question 2 :

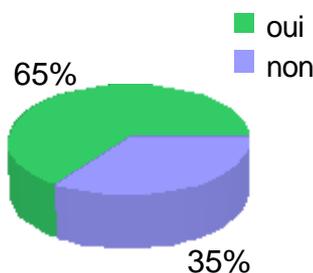
« Triez-vous les déchets chez vous ? »



Là encore, il n'y a qu'une personne qui a voté « non ». Les gens se sentent donc généralement assez concernés par le tri. Si les ménages prennent déjà la peine de trier leurs déchets chez eux, faire de même en ville pourrait être un succès.

## Question 3 :

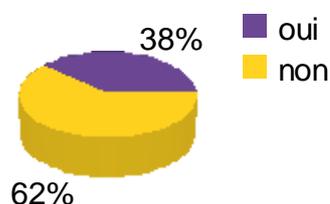
« Pensez-vous que Delémont est une ville proche de l'environnement ? »



À cette question, les usagers de la ville ont eu des avis plutôt partagés. 65% des personnes interrogées pensent que Delémont est proche de l'environnement. 35% des personnes interrogées estiment le contraire. Pour ces 35%, elle pourrait donc encore faire des efforts. Notre projet pourrait donc être un plus pour la ville de Delémont du point de vue environnemental. De ce fait, les 35% de personnes qui pensaient que la ville de Delémont n'était pas proche de l'environnement pourraient être davantage satisfaites.

## Question 4 :

« Pensez-vous qu'il y a assez de poubelles dans le ville de Delémont ? »

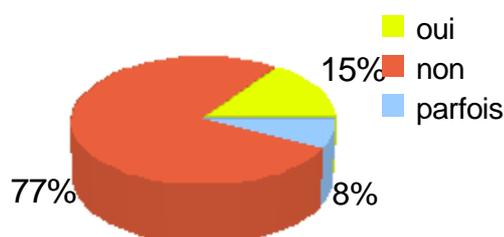


Les avis sont partagés ici. 62% des passants questionnés estiment qu'il n'y a pas assez de poubelles dans la ville. Il s'agit d'une majorité, ce pourcentage est donc à prendre en compte. Une personne interrogée nous a fait remarquer que pour elle il y avait assez de poubelles, mais qu'il faudrait qu'elles soient à compartiments.

Nous avons fait un tour dans la ville afin de prendre des photos des déchets et des poubelles. Cela nous a fait réaliser qu'il y avait passablement de détritrus par terre. Nous pouvons nous en rendre compte seulement si nous y prêtons attentions.

## Question 5:

« Vous arrive-t-il de jeter des déchets par terre? »

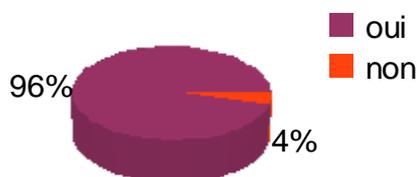


Grâce à cette question, nous voulions savoir si les gens faisaient attention à l'environnement ou s'il fallait qu'il y ait une prise de conscience de leur part.

Une grande partie des personnes ne jettent jamais de déchets par terre, ce qui est évidemment un bon point pour l'environnement. 15% avouent jeter quelques fois leurs déchets dans la rue. Comme nous l'avons dit à la question précédente, après un premier constat dans la ville, nous avons, cependant, pu remarquer qu'il y avait pas mal de littering. Peut-être que s'il y avait plus de poubelles, moins d'ordures seraient jetées dans des endroits inappropriés.

## Question 6:

« S'il y avait des poubelles de tri, seriez-vous prêt à trier vos déchets en ville? »



Comme nous le pensions, les gens seraient d'accord pour trier leurs déchets en ville s'ils en avaient la possibilité. Il n'y a qu'une personne qui a voté non.

Avec cette question, nous pouvons voir que les citoyens se rendent compte de la situation et qu'ils sont prêts à faire un geste pour l'environnement. Ces chiffres montrent bien que notre projet est réalisable et qu'il serait utile pour la ville de Delémont.

# Bibliographie

## Sites internet

OFEV, Adresse URL:

<http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/01009/index.html?lang=fr> [en ligne]

page consultée le 03.03.2010

IGSU, Adresse URL: <http://www.igsu.ch/fr/index.html> [en ligne] page consultée le 03.03.2010

Gestion des déchets, Adresse URL : <http://www.ge.ch/agenda21/PME/fiche21.asp> [en ligne] page consultée le 10.03.10

Discours de Mme Béatrice Fraiteur : <http://www.beatricefraiteur.be/>

<http://www.campagnepublique.com/html/affiche-tri-des-dechets.html>

[http://www.preservonslaplanete.com/articles/trier\\_ses\\_dechets.html](http://www.preservonslaplanete.com/articles/trier_ses_dechets.html)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Tri\\_s%C3%A9lectif](http://fr.wikipedia.org/wiki/Tri_s%C3%A9lectif)

[http://www.agglo-carene.fr/68974100/0/fiche\\_\\_\\_pagelibre/&RH=PLANDACCES](http://www.agglo-carene.fr/68974100/0/fiche___pagelibre/&RH=PLANDACCES)

<http://www.econologie.com/le-tri-selectif-reportage-dans-un-parc-a-conteneurs-idelux-articles-3212.html>

<http://www.campagnepublique.com/html/affiche-tri-des-dechets.html>

<http://www.ssi-schaefer.fr/Les-avantages-du-tri-selectif.17498.0.html>

## Images

[http://www.agglo-carene.fr/adminsite/photo.jsp?ID\\_PHOTO=1187787512692](http://www.agglo-carene.fr/adminsite/photo.jsp?ID_PHOTO=1187787512692)

<http://www.campagnepublique.com/html/affiche-tri-des-dechets.html>

<http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/01009/index.html?lang=fr>

<http://www.igsu.ch/fr/index.html>

<http://www.ge.ch/agenda21/PME/fiche21.asp>